



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à l'action culturelle

Mars 2021

Délégation académique à l'action culturelle

Affaire suivie par :

Peggy Gattoni

Tél. 03 88 23 39 16

Mél : peggy.gattoni@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9

Fiche de poste

Chargé(e) de mission danse et arts du cirque

Sous l'autorité de la déléguée académique à l'éducation artistique et culturelle, en liaison l'IA-IPR d'EPS en charge du domaine de la danse et des arts du cirque, le (la) chargé(e) de mission danse et arts du cirque contribue en tant qu'expert à la mise en place et au développement de la politique académique d'éducation artistique et culturelle. Enseignant(e) du second degré ayant une expérience à la fois variée et approfondie en termes de niveaux d'enseignement et de pratiques, notamment dans le champ de la pédagogie de projet (conception, accompagnement, valorisation et évaluation), il (elle) a une approche suffisante du système éducatif. Sensibilisé(e) aux thèmes et aux enjeux et aux objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle, dont il (elle) connaît les principaux dispositifs ainsi que les évolutions institutionnelles récentes, il (elle) a également une bonne connaissance du réseau de structures et d'acteurs culturels concernant son domaine de référence dans l'académie. Pour mener à bien ses missions, le (la) chargé(e) de mission danse et arts du cirque doit avoir des qualités d'organisation et de communication ainsi qu'un bon esprit de synthèse et une capacité à travailler en équipe. Des compétences rédactionnelles et une bonne maîtrise des TICE sont des atouts appréciés.

Activités

Dans le cadre de la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PÉAC) des élèves, le (la) chargé(e) de mission s'attachera plus particulièrement aux dossiers suivants :

- le développement des projets conduits conjointement sur le terrain éducatif et artistique pour permettre d'accueillir les danseurs, chorégraphes et circassiens dans les structures scolaires ;
- le développement des partenariats avec les structures de diffusion chorégraphique et des arts du cirque ;
- le suivi des projets déposés par les structures scolaires et/ou les structures culturelles : ateliers artistiques, projets du Gip-Acmisa et classes à projet artistique et culturel, résidences d'artistes, etc. ;
- l'organisation de formations autour de projets d'éducation artistique et culturelle dans les domaines de la danse et des arts du cirque ;
- la préparation de la commission académique de suivi des enseignements et activités danse (CASEAD).

Compétences

- travail en équipe ;
- sens de la communication auprès de différents partenaires ;
- force de propositions et créativité pour accompagner projets et formations ;
- expertise pour faire vivre des projets interdisciplinaires ;
- réactivité, capacité à mener de nombreux projets de manière simultanée ;
- maîtrise de l'outil informatique ;
- capacités rédactionnelles ;
- capacité d'adaptation à un contexte qui n'est pas celui du milieu scolaire et à un rythme différent ;
- sensibilité aux arts et à la culture et réelle appétence à la création chorégraphique et circassienne ;
- connaissances des structures culturelles, des acteurs de l'éducation artistique et culturelle : Daac, Dafor, Drac Grand Est, collectivités territoriales, etc.